

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 03 mars 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Jean Pierre BUERBA

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025**.
Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité.

**DEPLACEMENT DE CANALISATIONS RUE DE L'ARBIZON – DOSSIER PROU
(35-2025)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr et Mme PROU souhaite que la commune effectue un déplacement de la canalisation d'eau qui traverse leur parcelle AE15 située au 9^{ter} rue de l'Arbizon. Celle-ci ne figure sur aucun document notarié et aucune servitude de passage n'a été enregistrée lors de la vente de cette parcelle par la commune.

Dans ce contexte, il convient de déplacer quatre canalisations qui traversent à ce jour des propriétés privés. Ces conduites proviennent du réservoir d'eau potable dit « Espeyoude » qui alimente plusieurs quartiers de la commune.

Une demande de devis a été réalisée afin de rétablir la situation et répondre à leurs attentes. C'est l'entreprise CUBAT Services qui propose la meilleure offre avec un montant de 14 458 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le projet de déplacement de canalisations d'eau rue de l'Arbizon,
- De valider le devis de l'entreprise CUBAT Services pour le montant de 14 458 € HT,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau